



HAL
open science

Alphonse Rivier, Internationaliste fonctionnel et juriste disponible ?

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. Alphonse Rivier, Internationaliste fonctionnel et juriste disponible ?. R. Cahen, Sara L. Kimble, P. Allorant et alii. Relations internationales et droit (s). Acteurs, institutions et législations comparées (1815-1914), Pedone, pp.115-139, 2024, 9782233010674. halshs-04800390

HAL Id: halshs-04800390

<https://shs.hal.science/halshs-04800390v1>

Submitted on 24 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 5 Alphonse Rivier, Internationaliste fonctionnel et juriste disponible ? Retour sur la génération de 1873

Philippe Rygiel

Alphonse Rivier, né à Lausanne en 1828, mort à Bruxelles en 1898, occupe une place centrale au sein des institutions naissantes du droit international. Personnage important en son temps mais peu étudié, malgré l'existence de matériaux nombreux et divers, il ne peut qu'exciter l'appétit de l'historien. Ce n'est pas seulement cependant une curiosité d'antiquaire qui mène à se pencher sur son parcours en exploitant son abondante correspondance. Elle nous offre l'opportunité d'esquisser le profil social, idéologique et intellectuel d'un membre de la génération de 1873, dont nous connaissons surtout les combats politiques¹ et la place qu'ils occupent dans l'histoire des doctrines². Il s'agit en somme de nous demander quelles propriétés mènent en ce contexte à devenir un praticien du droit international. En termes historiographiques la question s'inscrit dans la construction d'une histoire du droit international et des institutions globales qui, tout en reconnaissant leur validité et leur intérêt, se détache des débats opposant ou combinant point de vue réaliste et point de vue apologétique³, pour, adoptant un point de vue à la fois externe et nominaliste, s'intéresser à l'émergence d'une sphère internationale comme siège d'une production de normes, en tant qu'elle est un phénomène politique et un milieu social, s'attachant donc aux propriétés comme aux pratiques banales des acteurs⁴. Cela a pour effet second de conduire à porter un intérêt particulier aux acteurs ordinaires, dont la prise en compte permet de faire apparaître normes et us d'un milieu, et non plus surtout aux grandes figures au statut consacré par une tradition marquée jusqu'à aujourd'hui par le culte des grands anciens.

I A la recherche d'Alphonse Rivier

En ce contexte la figure de Rivier ne manque pas d'intérêt. Étudiant brillant, Alphonse Rivier mène des études de droit qui en font un docteur de l'Université de Berlin en 1858. Après un séjour à Paris, il obtient, en 1862, une habilitation décernée par la même université. Cela lui permet, dès 1863, d'obtenir un poste de professeur à l'université de Berne, avant d'occuper une chaire de droit romain et de droit des gens à l'université libre de Bruxelles⁵. Il y devient un familier du clan Rolin, participant à la création des premières institutions du droit international, dont il devient, à la fin des années 1870, une figure centrale. S'il n'est pas l'un des 13 fondateurs de l'IDI, réunis à Gand en 1873, il rejoint, en tant que membre auxiliaire, l'institut dès 1874, avant d'y jouer un rôle clé au cours des deux décennies suivantes. Il est secrétaire général de l'Institut de droit International de 1878 à 1887. Cela lui vaut d'éditer durant ces années l'annuaire de l'institut tout en dirigeant la *Revue de Droit international et de Législation*

¹ Sur le projet internationaliste comme projet politique libéral et européen voir KOSKENNIEMI Martti, *The gentle civilizer of nations: the rise and fall of international law 1870–1960*, Cambridge, CUP, 2001.

² LEV Amnon, « The transformation of international law in the 19th century », in ORAKHELASHVILI Alexander (dir.), *Research Handbook on the Theory and History of International Law*, Cheltenham, Edward Elgar, 2011, p. 111-142.

³ KOSKENNIEMI Martti, « Histories of international law: dealing with eurocentrism », *Rechtsgeschichte*, 19/1, 2011, 152-176, ici p. 161.

⁴ KEVONIAN Dzovinar et RYGIEL Philippe, « Introduction –“Faiseurs de droit” : les juristes internationalistes, une approche globale située », *Monde (s)*, 7, 2015, p. 9-24.

⁵ Sur sa carrière et les cours donnés, voir GOBLET D'ALVIELLA Eugène, *L'université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, Bruxelles, Weissenbuch, 1909, p. 87-88.

Comparé. Proche de Tobias Asser durant cette période, il traduira en français l'œuvre de celui-ci⁶.

Comme beaucoup d'internationalistes de cette génération, il n'est pas seulement un savant de cabinet mais également un praticien. Il rédige en 1884, à la demande du roi des Belges, des instructions diplomatiques relatives au régime nouveau du droit des gens applicables au bassin du Congo, avant de représenter, à partir de 1886, auprès de ce même souverain, la confédération helvétique en tant que consul général et de prendre part, en 1889, à des discussions entre Belgique et république helvétique en tant que ministre plénipotentiaire de cette dernière puissance⁷.

Il appartient donc à la première génération des internationalistes modernes comme au premier cercle de la génération de 1873. S'il ne semble pas avoir laissé de marque profonde en matière de doctrine, il est cependant l'auteur de plusieurs ouvrages de droit romain⁸ et de quelques traités de droit international⁹, assez largement diffusés et cités de son vivant. Ces textes manifestent un intérêt marqué pour l'histoire et l'histoire du droit, fréquent chez les membres de cette génération formée à un droit romain que beaucoup admirent¹⁰.

Ces textes n'ont pas suffi cependant à le sauver de l'oubli. Si l'on trouve parfois mention d'Alphonse Rivier, il n'a que modestement suscité l'intérêt, même si certains auteurs contemporains voient en lui l'un des architectes de la notion moderne de loi internationale coutumière¹¹. L'empreinte du jusnaturalisme sur les conceptions d'un juriste¹² qui se voulait pourtant le plus rigoureux et le plus positif possible, comme son soutien sans faille à l'idée qu'un gouffre infranchissable sépare les occidentaux des peuples non-civilisés¹³, contribue à cet effacement. En témoigne la bibliographie qui accompagne sa notice dans le dictionnaire biographique suisse¹⁴, qui ne retient que l'hommage que lui rend son successeur à Bruxelles, Ernest Nys¹⁵. Il faut y ajouter le court article qui lui a récemment consacré Antoine Rousseau, mais qui ne voit en lui qu'un exemple des formes que prend le cosmopolitisme des élites juridiques durant la seconde moitié du XIXe siècle¹⁶.

Paradoxalement, tant l'histoire de la famille Rivier que la trajectoire d'Alphonse Rivier sont particulièrement bien documentées. L'explique une prééminence sociale tôt acquise, comme le pieux entretien de la mémoire familiale par une lignée dont l'histoire se confond avec celle des réfugiés huguenots ayant trouvé asile en pays vaudois. L'ancêtre éponyme, Louis (1662-1725), quitte la France à la révocation de l'édit de Nantes et obtient l'habitation à Genève en 1696. C'est son petit-fils Jean-Théodore, grand-père d'Alphonse et actionnaire principal d'une compagnie spécialisée dans le commerce avec les Indes, qui s'établit à Lausanne en

⁶ ASSER Tobias, *Éléments de droit international privé ou de conflit des lois, traduit, complété et annoté par Alphonse Rivier*, Paris, A. Rousseau, 1881.

⁷ LOOTAR L., GOOSEMANS, « Alphonse Rivier », in *Biographie coloniale belge*, T2, 1951, col. 812-815.

⁸ RIVIER Alphonse, *Précis du droit de famille romain contenant un choix de textes*, Paris, A. Rousseau, 1891.

⁹ RIVIER, Alphonse, *Principes du droit des gens*. Paris, A. Rousseau, 1896.

¹⁰ RIVIER Alphonse, *Note sur la littérature du droit des gens avant la publication du Jes Belli ac Pacis de Grotius (1625)*, Bruxelles, Imprimerie de l'Académie Royale de Belgique, 1883.

¹¹ HWANG Jun-shik, « A Sense and Sensibility of Legal Obligation: Customary International Law and Game Theory », *Temp. Int'l & Comp*, 20, 2006, p. 111.

¹² VEC Miloš, « Sources in the 19th Century European Tradition: The Myth of Positivism », *European Journal of International Law*, 16, 2005, p. 539-59.

¹³ JOUANNET Emmanuelle, « Universalism and Imperialism: the true-false paradox of international law? », *European Journal of International Law*, 18/3, 2007, p. 379-407, p. 383.

¹⁴ HAGGENMACHER Peter, « Rivier, Alphonse », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 31.08.2010, en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016256/2010-08-31/>, (consulté le 03.09.2021).

¹⁵ NYS Ernest, « Alphonse Rivier, sa vie et ses œuvres », *Revue de droit international et de législation comparée*, 2/1, 1899, p. 415-431.

¹⁶ ROUSSEAU Antoine, « Gems: From Bangkok to Lausanne. Belgian Jurist Gustave Rolin-Jaequemyns' Letter to his French Colleague Ernest Lehr », *Journal of Migration History*, 7/1, 2021, p. 77-84.

1799, devenant bourgeois de la ville en 1805 et député au grand conseil vaudois dès 1813¹⁷. Les historiens trouvent donc leurs traces assez facilement, cependant que sont déposés aux archives cantonales vaudoises plusieurs fonds privés, l'un dédiée à la famille Rivier (P 333, famille Rivier 1608-2018), produit du versement d'une partie des archives familiales par les descendants, que complète un fond détenu par les archives de la ville de Lausanne (P 116 Rivier famille). La mise en récit de cette riche documentation est assurée par Théodore Rivier-Rose (1865-1952) qui compose en 1916 une histoire de la famille Rivier de 1595 à nos jours, publiée à Lausanne¹⁸.

Les ayants-droits d'Alphonse déposent eux à la bibliothèque cantonale de Lausanne un fond constitué de 31 cartons en 1940, qui fait l'objet d'un inventaire, assez sommaire, en 1969. Celui-ci distingue des documents liés à la préparation des ouvrages de Rivier, quelques dossiers relatifs à ses arbitrages, à son activité de secrétaire général de l'IDI et de consul général de Suisse en Belgique et huit cartons d'une très riche correspondance distribués selon qu'il s'agit de correspondance professionnelle ou bien de correspondance privée, parmi elles les nombreuses et longues lettres envoyées par Alphonse Rivier à ses parents de 1855 à 1874, datant donc de sa période de formation.

Pourquoi cependant s'intéresser à ces fonds ? Je serai tenté, provocation d'historien, de dire, parce qu'il y a des sources, et qu'elles sont belles, abondantes et vierges, pieusement conservées et classées par la bibliothèque de Lausanne, qui offre au chercheur la possibilité de les consulter en une belle salle lumineuse donnant sur des pâturages dont l'entretien est assuré par un troupeau de moutons folâtres, qui contribuent à l'agrément de riches et paisibles heures de consultation. Parmi celles-ci des lettres, une correspondance abondante et minutieusement classée qui nous donne un aperçu de la multitude d'activités et de liens d'un homme qui est à la fois secrétaire général de l'IDI, consul général de Suisse et très soucieux d'entretenir les liens qui l'unissent à une famille nombreuse et manifestement soudée, mais aussi à un réseau d'alliés et de connaissances fourni.

Ces sources donc portent trace des multiples inscriptions en son temps d'un homme qui deviendra sinon un penseur influent, du moins un rouage central du droit international en ces années, au coeur du dernier quart du dix-neuvième siècle, qui voit son institutionnalisation, la multiplication des chaires dans les universités européennes, la naissance des grandes revues internationales, des associations savantes, l'IDI et l'ILA bien sûr, nées en la même année 1873, qui annoncent l'émergence d'une figure tout à fait singulière, qui marque la belle époque, celle du jurisconsulte négociateur et prince des conférences internationales qui, d'un savant conclave à une assemblée des puissants du temps, écrit une loi des nations nouvelle promettant d'écarter la perspective de la guerre entre nations civilisées¹⁹, à tout le moins de la civiliser.

2) Un internationaliste de hasard ?

L'enquête est d'autant plus tentante que le jeune Alphonse Rivier, tel que le révèle sa correspondance, ses lettres en particulier à ses parents, riches en notation permettant de saisir la formation de sa sensibilité comme la construction de sa culture juridique, ne correspond pas tout à fait à nos attentes. D'un internationaliste de cette période nous tendons à attendre un pacifisme résolu, un esprit d'internationalité faisant fi des égoïsmes nationaux, un humanisme libéral de bon aloi, qui conduise à épouser les luttes des nationalités opprimées, un engagement de long terme enfin. Or Rivier se révèle en sa correspondance d'un tout autre métal.

¹⁷ ABETEL-BEGUELIN Fabienne, « Rivier », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16.05.2012, en ligne <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/023906/2012-05-16/>, (consulté le 04.09.2021).

¹⁸ RIVIER-ROSE Théodore, *La famille Rivier (1595 à nos jours)*, Genève, Slatkine, 1916.

¹⁹ RYGIEL P., « Louis Renault et ses collaborateurs ». *Parlement [s], Revue d'histoire politique*, 1/2018, p. 41-57.

Son pacifisme n'est guère spontané, épousant volontiers la cause de la monarchie prussienne, garante à ses yeux d'un ordre européen souhaitable. Commentant depuis Berne l'affaire des duchés, il écrit ainsi à son père :

« Je suis surpris de l'attitude exclusivement danoise de la Gazette. Je suis content de voir qu'on ne sympathise plus avec les grandes phrases de nationalité, etc. que les radicaux allemands ont sans cesse à la bouche, et qui sont si dangereuses pour nous. Mais on ne peut nier que les Danois ont été depuis bientôt quinze ans d'une insolence extrême vis-à-vis de l'Allemagne et surtout vis-à-vis de la Prusse : ils étaient excités par l'Angleterre qui leur promettait aide et secours. À présent, ils recueillent les fruits de leur insolence et l'Angleterre les plante là comme de juste. Je suis bien aise que l'Autriche et la Prusse aient pris la chose en main et empêchent ainsi la révolution de s'en emparer, ce qui ne me manquerait pas d'arriver si on laissait faire les idéalistes des petits États Allemands et des associations radicales. On est bien généralement d'avis ici que les Danois ont mérité la punition qui leur arrive assez tardivement. Il me semble donc que les bonnes gens qui leur votent des adresses de sympathie de Lausanne feraient mieux de ménager leur enthousiasme, et que la Gazette pourrait tout en condamnant le principe des nationalités et les prétentions envahissantes de la "Grande-Allemagne", être un peu moins partielle dans les nouvelles qu'elle reproduit, et un peu moins hostile aux Autrichiens et surtout aux Prussiens »²⁰.

Ce soutien à la Prusse de Bismarck s'enracine en un protestantisme rigoureux, qui lui fait lire les conflits géopolitiques du temps comme une répétition de la guerre de trente ans qui exige de se ranger aux côtés du plus puissant état protestant d'Europe. Les commentaires que lui inspire la guerre austro-prussienne l'expriment tout à fait explicitement :

« Maintenant voilà la guerre en Allemagne qui absorbe tout le monde. Quel que soit l'opinion qu'on ait touchant la politique prussienne et M. de Bismarck, je crois qu'il est impossible à nous conservateurs et protestants de désirer voir la prépondérance autrichienne se consolider en Allemagne. Ce serait un recul général [...] qui aboutirait à une explosion plus forte dans quelque temps. Car il ne faut pas se dissimuler que si les prétextes mis en avant sont peut-être futiles, les causes de l'antagonisme entre le groupe des États prussiens et le groupe qui pivote autour de l'Autriche sont des plus profondes. La guerre actuelle n'est pour moi que la continuation de la guerre de 30 ans, comme celle de Frédéric II. Ainsi verrons-nous toujours plus les populations protestantes se joindre à la Prusse, et les sympathies et antipathies se modifier en ce sens »²¹.

Cette lecture confessionnelle des équilibres géopolitiques du temps se double d'un vigoureux patriotisme qui fait évaluer tout événement à l'aune des intérêts helvétiques. Inscrit de multiples manières dans les cercles libéraux vaudois, Alphonse Rivier n'en manifeste pas moins une vive sympathie pour la monarchie prussienne, jugée bien moins inquiétante que les libéraux rhénans car, si il croit « que le gouvernement prussien a des torts, [il] le préfère cent fois à ses adversaires (...) dangereux, non seulement pour la Prusse mais encore pour la Suisse, laquelle ils espèrent dans un avenir peu éloigné pouvoir annexer à la Grande Allemagne Démocratique »²². Les artisans d'une unification italienne dont l'effet pourrait être la naissance d'une puissante monarchie unitaire aux portes de la confédération helvétique ne trouvent pas plus grâce à ses yeux. De Berlin il se réjouit de l'hostilité des élites prussiennes à leur rencontre qui lui laisse espérer une intervention militaire décisive. Il écrit ainsi en septembre 1862 :

« La nouvelle du fiasco de Garibaldi n'a pas été accueillie avec indifférence ici, mais on n'a pas plus de sympathie pour le roi-brigand que pour le brigand qui voulait trancher du souverain. On est content de voir le prétendu royaume d'Italie se discréditer toujours plus aux

²⁰ Alphonse Rivier, lettre à son père, Berne, 28 février 1864, Fonds Rivier, bibliothèque cantonale Lausanne, 5500/3/1/1-3, ci-après FR 5500/3/1/1-3.

²¹ Alphonse Rivier à son père, 21 juin 1866, FR 5500/3/1/1-3.

²² Alphonse Rivier, à son père, 13 juillet 1863, FR 5500/3/1/1-3.

yeux des honnêtes gens, et les officiers s'imaginent déjà qu'ils rentreront bientôt en campagne, non pas contre les Français mais avec ou sans les Français contre les Piémontais. J'ai été surpris et heureux de l'unanimité des familles conservatrices et radicales de l'Empire dans l'appréciation des criminelles tentatives de Garibaldi »²³.

Ce souci des intérêts helvétiques et cet intérêt pour les questions géopolitiques ne sont pas que d'opinion. Le jeune Rivier se rend dans le Schleswig en 1864 pour étudier la question des duchés de plus près et se faire sa propre opinion depuis le terrain. De même Alphonse Rivier, quelques années après son arrivée à Bruxelles, est-il élu président de la société philhelvétique de Bruxelles, institution d'assistance en lien constant avec les autorités suisses, à l'activité nourrie, dont il rend compte en de longs et précis rapports²⁴ avant, en tant que consul général de Suisse, de devenir le représentant des intérêts suisses en Belgique.

Cette posture lui permet de communier aisément avec une partie des élites belges soucieuses de préserver la neutralité et l'indépendance du royaume, qui conduit beaucoup, dont le clan Rolin, à se méfier bien davantage de la France de Napoléon III que de la Prusse de Bismarck²⁵ et à manifester une vive sympathie pour le tsar Alexandre II, garant possible de la paix européenne et défenseur des Chrétiens d'Orient, vues que d'ailleurs Alphonse Rivier épousera vite après son arrivée à Bruxelles. La visite du tsar, en 1874 le remplit d'aise il en fait un compte-rendu enthousiaste et empreint de sympathie pour la cause belge :

« Nous avons eu il y a quelques jours le tzar. J'avais reçu un billet pour entrer à la gare et le voir de près ; cependant je l'ai beaucoup mieux vu dans la rue. Je l'ai trouvé triste et vieilli, le fait n'est pas étonnant puisque la précédente fois que je l'avais vu c'était tout de suite après la guerre de Crimée ; du reste, très bel homme ; le roi qui est fort grand paraît petit à côté de lui. Le roi était radieux, et en effet, cette visite qui n'a pas été obtenue sans difficulté, est une grande affaire pour la Belgique. Le tzar a déclaré par-là que, d'accord avec l'Allemagne et l'Angleterre, il ne laissera pas la France se l'annexer. On lui a, d'Anvers à Louvain, montré presque toute l'armée belge, afin de lui prouver que la Belgique prend sa neutralité comme un devoir sérieux et ne craint pas de faire des frais pour cela »²⁶.

Si le jeune Rivier est loin de sentir à l'unisson des forts actifs réseaux pacifistes de l'époque, il reste que son intérêt pour la grande politique est précoce et soutenu. Il ne manque pas une occasion d'apercevoir les grands hommes du temps ou d'approcher au plus près les événements marquants. Il se félicite ainsi d'avoir pu assister en 1860 à la revue du champ de mars où l'on fête les troupes de retour d'Italie qu'il a ayant pu « louer une fort bonne place, (...) fort bien vu »²⁷ comme d'avoir l'occasion d'assister au couronnement de Guillaume premier de Prusse, écrivant à ses parents : « Vous aurez lu dans les Journaux le récit du couronnement du Roi à Königsberg et de sa réception à Berlin ; c'était magnifique et le ciel était tout bleu, j'avais pris une place de tribune et j'ai fort bien pu voir tout le cortège »²⁸. Très jeune de même il est soucieux de se tenir au courant de l'actualité internationale recevant, jusqu'à Berlin, des exemplaires du *Times* que lui envoie de Londres son oncle Etienne Vieusseux²⁹, qui après avoir été associé d'une maison de négoce d'Anvers y occupe un poste dans les douanes britanniques.

²³ Alphonse Rivier à son père, 2 septembre 1862, FR 5500/3/1/1-3.

²⁴ Société philhelvétique de Bruxelles, *Seizième rapport de la société philhelvétique de Bruxelles*, Bruxelles, Jules Combes, 1874.

²⁵ VOGT Gilles, *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871)? : diplomatie et dynamiques d'opinions dans les Etats de Suisse, de Belgique et du Danemark*. 2018, Thèse de doctorat sous la direction de Nicolas Bourguinat, Université de Strasbourg, 2018.

²⁶ Lettre 2 juin 1873. FR 5500/3/1/1-3

²⁷ Alphonse Rivier, à son père, 17 juin 1860, FR 5500/3/1/1-3.

²⁸ Alphonse Rivier, à ses parents, 29 octobre 1861, FR 5500/3/1/1-3.

²⁹ Alphonse Rivier, Berlin, 28 octobre 1855, à sa mère, FR 5500/3/1/1-3.

Son intérêt cependant pour le droit international est tardif et sa connaissance des réseaux réformateurs et pacifistes, dont proviennent une bonne partie des membres de la génération de 1873, longtemps rudimentaire.

Présentant à son père les cours qu'il suit à Berlin en 1855, il détaille un programme fort chargé, dont l'étude du droit romain constitue le soubassement et dont la plus passionnante part à lire est le cours de Pandectes –« d'un intérêt et d'une clarté immense »³⁰– de von Keller, qui en donna une version imprimée³¹ et l'engage, ce que selon ses dires s'empresse de faire le jeune Rivier, à lire Tite-Live et à prendre des cours de conversation latine durant ses temps libres. A la formation que reçoit le jeune Rivier nous pourrions transposer la formule qu'il réserve à Keller, « presque autant philologue que jurisconsulte »³².

Ses premiers travaux comme ses premiers cours prolongent la formation reçue et manifestent un intérêt profond et durable pour ces matières. Il n'ouvre ainsi son cours de droit des gens qu'en 1884 et, convié en 1873 à rencontrer dans les salons de la baronne de Crombrughe, grande figure de la philanthropie belge et de la Croix rouge³³, quelques représentants illustres du pacifisme européen et du droit international, il manifeste dans le récit qu'il fait de ce moment la distance qui le sépare alors de ce monde:

« (...) j'ai eu : le soir même, une fort intéressante réunion chez Mme de Crombrughe, il y avait plusieurs personnages connus, en fait de Belges, entr'autres, M. Rogier ; en fait de Français MM. Cauchy et Fred. Passy ; en fait d'Allemands, M. Bluntschli (Suisse) ; en fait d'Anglais M. Henry Richard président de la Société de la paix, et plusieurs autres notabilités [...] . Le lendemain, qui était dimanche, j'ai fait la connaissance plus particulière de quelques-uns de ces illustres étrangers; le lundi j'ai assisté à leurs très intéressantes discussions, qui m'ont surpris en bien ; je m'attendais à des divagations filandreuses qui ne se sont pas produites »³⁴.

Peu engagé dans les combats pacifistes de la génération précédente, ni inséré dans les réseaux de ce qui deviendra le droit humanitaire, porté à une *realpolitik* qui le pousse à se réjouir d'une intervention guerrière dès que les intérêts nationaux de sa patrie ou l'équilibre des forces entre protestants et catholiques sont en jeu, Alphonse Rivier semble un bien improbable membre de la première génération d'internationalistes modernes, si nous définissons celle-ci en référence à un pacifisme certes juridique mais fortement mâtiné d'idéalisme et d'utopie. Nous sommes tentés alors de voir en lui une pièce rapportée dont l'engagement devrait tout au contexte et en particulier à son arrivée à l'Université libre de Bruxelles, foyer belge du droit international nouvelle manière, qu'il rejoint en 1867, en tant que professeur de droit romain, pour des raisons qui tiennent bien plus au souci de sa carrière qu'à l'intérêt pour la toute nouvelle *Revue de droit international et de législation comparée*, si du moins nous devons croire la présentation qu'il fait de ce choix à ses parents :

« Il s'agit d'un appel très honorable qui m'a été fait par l'Université de Bruxelles : pour la chaire de professeur ordinaire de droit romain. J'ai pris sur cette université les renseignements que je jugeais nécessaires, et comme Berne ne m'offre en aucune mesure les ressources scientifiques que Bruxelles me procurera, et que ma position très médiocre à Berne n'a aucune chance de s'améliorer, je suis décidé à accepter cette nouvelle place »³⁵.

³⁰ Alphonse Rivier, Berlin, à son père, Berlin 18 novembre 1855, FR 5500/3/1/1.

³¹ KELLER F.-L. von, *Pandekten Vorlesungen*, Leipzig, Friedberg, 1861.

³² Alphonse Rivier, Berlin, à son père, 18 novembre 1855, FR 5500/3/1/1.

³³ CROMBRUGGHE Ida baronne de, *Journal d'une infirmière pendant la guerre de 1870-1871*, Bruxelles, Classen, 1871.

³⁴ Alphonse Rivier, à son père, novembre 1873, FR 5500/3/1/1.

³⁵ Alphonse Rivier, à son père, 13 juin 1867, FR 5500/3/1/1.

3) Opportunités et sensibilités

Il rejoint alors, probablement à l'invitation de Rolin-Jaequemyns, dont il a fait la connaissance à Berne en 1865³⁶, une institution dont les membres comptent parmi les principaux protagonistes de l'institutionnalisation du droit international, fortement connectés aux réseaux réformateurs européens, mais aussi à une partie du personnel politique belge, intéressé par les perspectives qu'offre le développement du droit international à l'encore jeune Belgique. Alphonse Rivier est très vite mis en contact avec ces milieux bénéficiant de sa double qualité de professeur de l'ULB et de Genevois, qui lui vaut d'être « tout de suite reçu et traité en vieille connaissance ; un peu comme à Paris. – Il y a quelques jours, Mr van Schoor (prononcez Scoor), Sénateur et Inspecteur de l'Université est venu me prendre dans son équipage pour faire quelques visites ; il m'a mené chez le bourgmestre, M. Anspach, qui m'a tout de suite dit : nous sommes compatriotes, car je suis Genevois (...) et chez le ministre de l'Intérieur, M. Alph. van den Peereboom (d'Ypres), homme très simple et affable; puis M. van Schoor m'a mené au Sénat et à la Chambre des Représentants et m'y a fait faire encore diverses connaissances »³⁷.

Ce n'est pas seulement cependant la contiguïté des bureaux ou les occasions fournies par la sociabilité universitaire qui conduisent Rivier à devenir l'un des piliers du clan Rolin. Des éléments d'une sensibilité partagée favorisent ces rapprochements et la participation à une œuvre commune, parmi ceux-ci l'inscription en un protestantisme de combat. Le clan Rivier en effet est au cœur du réveil protestant en pays vaudois. Jean-Théodore Rivier (1791-1875) et son épouse - et cousine germaine - Joséphine Vieusseut, se tournent très tôt vers une foi empreinte de piétisme et font de leur maison du Désert le théâtre de nombreuses réunions de prières. C'est là que se tiennent dès 1846 les premières réunions des fidèles décidés à rompre avec une église qu'ils jugent trop peu indépendante de l'état et donc de plus en plus sous l'influence des radicaux. La naissance de l'église évangélique libre du canton de Vaud est proclamée en cette même maison du désert en 1847. Cette église, devient rapidement et pour plus d'un siècle « le foyer spirituel et culturel d'une large partie de la bourgeoisie libérale opposée aux radicaux »³⁸, au destin duquel est indissolublement lié celui de la famille Rivier qui fournit pas moins de 7 pasteurs à l'église libre vaudoise durant le long siècle de son existence³⁹. Ceux-ci apparaissent alors comme les plus éminents représentants du milieu fournissant à cette église nouvelle ses cadres « élites dirigeantes libérales du canton démisées par la révolution radicale de 1845 »⁴⁰ « issues de fractions de l'aristocratie et de la bourgeoisie ainsi que d'une classe moyenne éduquée et aisée constituée de membres des professions libérales »⁴¹, tenant d'un protestantisme de mœurs austères dont l'intervention dans le monde, passée le milieu du siècle, a souvent pour forme la philanthropie et le soutien aux entreprises d'évangélisation.

Alphonse manifeste à de multiples reprises, tant sa fidélité à un protestantisme rigoureux, que son adhésion aux opinions d'un milieu très endogame, cimenté par une « allégeance religieuse [qui] agit comme un agent d'unité familiale »⁴². Il ne manque jamais lors de ses voyages d'assister aux cultes, commentant les sermons et les chants à l'attention de

³⁶ GENIN Vincent. « L'institutionnalisation du droit international (1869-1873). Les réseaux internationaux de Gustave Rolin-Jaequemyns », *Journal of the History of International Law*, 18/2-3, 2016, p. 181-196, ici p. 186.

³⁷ Alphonse Rivier, à son père, premier novembre 1869, FR 5500/3/1/1.

³⁸ AUBERSON David, « Les Rivier : une famille de la grande bourgeoisie protestante », in MAURON Véronique, VAUDOU Marie-Odile (dir.), *Louis Rivier, l'intimité transfigurée*, Berne, Tiil Schaap, 1999.

³⁹ BASTIAN Jean-Pierre, *La fracture religieuse vaudoise 1847-1966. L'Eglise libre, « la Môme » et la canton de Vaud*, Genève, Labor et fides, 2017, p. 112-116.

⁴⁰ BASTIAN Jean-Pierre, « La transmission de la mémoire huguenote dans le canton de Vaud XIXe-XXe siècle », *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse*, 94-4, 2014, p. 425-442, p. 427.

⁴¹ Ibid., p. 428.

⁴² AUBERSON, *Les Rivier : une famille de la grande bourgeoisie protestante*, art. cit., p. 116.

sa mère, l'informant en 1860 de ce que, à Paris, il a entendu le pasteur Hacker qu'il a « accompagné à l'Église à 9h. J'ai beaucoup aimé son sermon (sur l'histoire du Pharisien et du péager). Le service liturgique avec litanies et réponses était fort beau »⁴³.

De même il ne cesse de manifester à l'intention de son père son libéralisme profond mais fort peu démocratique.

Relatant une sortie à Gand, il s'empresse de souligner qu'elle n'est pas de pur agrément. S'il va ce « jour-là promener à Gand » c'est « pour voir fonctionner le suffrage, qui n'est pas universel, ce dont on se félicite, – comme en Hollande on se félicite de n'avoir pas encore le jury. Car ces magnifiques progrès ne font pas merveille »⁴⁴.

Le protestantisme des membres du clan Rolin qu'il rejoint à l'université libre de Bruxelles est d'une même roche que le sien, ce que pointe, sans les connaître encore, dès l'annonce de son élection son frère, pasteur en France, espérant :

« que tu te trouves bien à Bruxelles malgré l'influence des cléricaux en Belgique. (...) C'est à Bruxelles que se trouvent je crois Monsieur de Laveleye et d'Alviella qui ont marqué de la sympathie pour le protestantisme » Ils ont peut-être plus raison qu'ils ne croient ou un peu autrement raison. C'est sur l'évangile bien compris que doit se fonder la liberté pour être solide et vraie »⁴⁵.

Emile de Laveleye (1822-1892), titulaire de la chaire d'économie politique à la faculté de Liège n'enseigne pas alors à Bruxelles, contrairement à ce que suppose le frère d'Alphonse Rivier, il y est cependant fort présent. Proche des Rolin, l'une des chevilles ouvrières à partir de 1881, avec Golbet d'Alviella de la jeune Église libérale de Bruxelles⁴⁶, il figure parmi les fondateurs de l'Institut de Droit International et incarne avec éclat et mieux que tout autre un protestantisme libéral et volontiers élitair, qui ne distingue guère affirmation de la supériorité de la foi protestante, considérations géopolitiques et défense de l'économie libérale⁴⁷. Auteur prolifique il publie en 1875 un brûlot, « Le Protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples. Étude d'économie sociale » dans la *Revue de Belgique*, qui connaît un retentissement considérable dans le monde protestant européen et dont le ton s'accorde en tout point à la sensibilité dont témoignent les lettres du jeune Rivier. Posant que « La Réforme a communiqué aux pays qui l'ont adoptée une force dont l'histoire peut à peine se rendre compte »⁴⁸, il considère que « les peuples soumis à Rome semblent frappés de stérilité » et que rien ne manifeste mieux la vitalité du protestantisme dans l'Europe d'alors que l'extraordinaire vitalité prussienne. La Prusse écrit-il « bat deux empires, chacun deux fois plus peuplé qu'elle, le premier en sept semaines, le second en sept mois », ce qui promet au culte protestant une hégémonie à venir : « Dans deux siècles, l'Amérique, l'Australie et l'Afrique australe appartiendront aux Anglo-Saxons hérétiques et l'Asie aux Slaves schismatiques »⁴⁹.

Le texte suscite l'enthousiasme et l'adhésion de nombreuses figures du protestantisme libéral européen, soit souvent des réseaux et des milieux même au sein desquels opèrent certains des fondateurs de l'IDI.

Le texte sera traduit en allemand, en anglais, en néerlandais en suédois et en Hongrois. En France, Jules Siegfried et son beau-père, le pasteur François Puaux, se chargent de la diffusion, commandant 20 000 exemplaires de l'article à « destination de journaux de

⁴³ 19/08 1860 5500/3/1/1-3.

⁴⁴ Alphonse Rivier, à son père, 2 juin 1874, FR 5500/3/1/1.

⁴⁵ Orthez 1877, FR 5500/3/1/1-3.

⁴⁶ LIAGRE Guy, « Les débuts de l'Église libérale de Bruxelles (1877 – 1888) », *Bulletin de la Société Royale d'Histoire du Protestantisme Belge*, 135, 2006, p. 1-38.

⁴⁷ GENIN Vincent, « Émile de Laveleye en 1875: "Compagnon de route" belge du protestantisme et conseiller de la III^e République », *Revue d'histoire du protestantisme*, 4/2, 2019, p. 245-279.

⁴⁸ LAVELEYE Émile de, « Le Protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples. Étude d'économie sociale », *Revue de Belgique*, 19, 1875, p. 5-41, ici p. 10.

⁴⁹ *Ibid.* p. 11

professeurs ou d'instituteurs français »⁵⁰. En Angleterre c'est Gladstone lui-même, dans le sillage duquel s'inscrit Westlake, correspondant de Laveleye, qui soutient la publication sous forme de brochure du texte. Heureux de contribuer à l'offrir au public anglais, il y voit la première formulation rigoureuse de la réponse à une grande question :

« *That question is whether experience has now supplied data sufficient for a trustworthy comparison of results, in the several spheres of political liberty, social advancement, mental intelligence, and general morality between the Church of Rome on the one hand and religious communities cast off by or separated from her on the other* ».

Le texte donc constitue un avertissement utile à ceux qui seraient tentés de « *under evaluate the power and fixed intentions of the Ultramontane conspiracy* » tout en prouvant que l'athéisme est l'allié objectif des ultramontains⁵¹. En Belgique même, Rolin-Jaequemys exprime en deux textes consacrés à la guerre franco-allemande des convictions fort similaires à celles de Laveleye, ainsi que le note Vincent Genin⁵².

Le nouveau professeur de l'ULB produit du réveil vaudois ne trouve pas seulement à l'ULB des hommes dont les perceptions géopolitiques et la sensibilité religieuse s'accordent aux siennes, mais aussi des libéraux fort peu démocrates dont les convictions patriciennes, qui leur font rejeter le suffrage universel autant que le recours au jury en matière criminelle, font écho aux siennes⁵³.

Commentant ainsi de Berlin la suite d'évènements qui vont mener à l'arrivée de Bismarck à la chancellerie, il est un ardent zéléteur du ministère mené par Adolphe de Hohenzollern, composé pourtant d'hommes fort conservateurs, voyant en eux des techniciens efficaces et rationnels, qui sauront éviter que « la Prusse se [trouve] lancée dans une série d'aventures dont on ne peut prévoir la fin »⁵⁴ voulues par tous les progressistes et les utopistes qui répandent partout leurs opinions. Cela conduit Rivier à s'étonner « chaque jour de l'extrême liberté dont jouit la presse en Prusse ; il n'est sorte d'invectives que les journaux démagogiques, la Gazette du Peuple, le Publiciste, la Réforme, ne prodiguent au gouvernement, et on les laisse faire »⁵⁵.

4) Un voyageur de première classe

Alphonse Rivier ne partage pas seulement la sensibilité des membres de la génération de 1873, particulièrement des cercles bruxellois qui lui sont liés, il en partage également les propriétés sociales et dispose de similaires ressources cognitives, qui prédisposent à un mode particulier d'insertion au sein des professions juridiques.

Comme d'autres membres des générations d'internationalistes d'avant 1914 il a, lors de ses études, eu l'occasion de se confronter à plusieurs traditions juridiques. Même si l'essentiel de sa formation prend place à Berlin en effet, son séjour en France est un séjour d'études, qui lui permet d'entendre quelques grandes figures du droit français, qu'il juge d'ailleurs fort inférieures à leurs homologues germaniques. Honorant une invitation en Normandie dans une famille alliée, il ne manque pas ainsi d'informer ses parents qu'il entend bien profiter de l'occasion pour écouter « une leçon de Demolombe à Caen et (...) rencontrer [le] professeur de droit romain grâce à une lettre de recommandation de Monod »⁵⁶. A Paris il suit quelques cours de droit en Sorbonne, dont il juge le fond bien inférieur à ceux de Berlin,

⁵⁰ GENIN, *Émile de Laveleye en 1875*, art. cit., p. 272.

⁵¹ Gladstone to Laveleye, 18 avril 1875, British Library, Gladstone letters, folio 172-173.

⁵² GENIN Vincent, *Émile de Laveleye en 1875*, art. cit.

⁵³ RYGIEL Philippe, « Les fondateurs de l'institut de droit international et la mondialisation juridique », in CHAUBET François (dir.), *Faire l'histoire culturelle de la mondialisation*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018, p. 1-19.

⁵⁴ Alphonse Rivier, à son père, 9 avril 1862, FR 5500/3/1/1.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Alphonse Rivier, à sa mère, 28 décembre 1859, FR 5500/3/1/1.

va écouter Laboulaye, chef du parti libéral sous l'empire⁵⁷, et Loménie de Brienne, dont il goûte fort le cours de littérature, voit « au théâtre français Tartuffe et les Jeux de l'amour et du hasard de Marivaux, parfaitement bien donnés ». Il bâtit en somme, lors de ses années de formation, une culture juridique, mais aussi littéraire et politique, européenne plus que nationale, au cours d'un périple qui évoque bien plus le grand tour aristocratique des élites d'ancien régime que la multiplication récente des échanges étudiants.

Sa formation comme son début de carrière qui le voit *privatdozent* à Berlin avant de rejoindre son premier poste à Berne, favorise la constitution d'un réseau international minutieusement entretenu ensuite au moyen de correspondances régulières. Celui-ci compte des juristes bien sûr, mais aussi d'anciens condisciples, dont les recommandations, ou la mention, facilitent à Rivier tant l'accès à des informations précieuses que l'entrée au sein des cercles diplomatiques. Il lui faut ainsi bien peu de temps, arrivé à Bruxelles, aidé par ses amitiés berlinoises, pour faire la connaissance des principaux diplomates résidant alors dans la capitale belge, tissant, tout à fait délibérément, une toile relationnelle permettant son insertion au sein des cercles diplomatiques, ce dont il rend compte précisément à ses parents, écrivant :

« J'avais dîné chez le ministre de Prusse, M. de Balan, auquel j'avais apporté un billet de M. Charles de la Harpe. Ce sont de très aimables allemands, que je me propose bien de voir quelquefois. Il y avait un arbre de Noël immense, je crois n'en avoir jamais vu d'aussi grand. Après dîner, on l'a allumé. La conversation a été intéressante et a roulé en partie sur les derniers jours de l'empereur Maximilien. M. Kagnus, le ministre prussien au Mexique, ayant passé à Bruxelles ces derniers jours et donné plusieurs détails intéressants. Ceux qu'on a donnés en général jusques à présent sont très brodés : on veut toujours faire les événements plus romanesques qu'ils ne le sont en réalité. Il y avait là les ministres d'Italie (marquis Doria) et de Suède (M. de Mansbach). Les Balan sont liés avec plusieurs de mes connaissances de Berlin, entre autres de Waagen, qu'ils aiment beaucoup, disent-ils. Demain lundi je dois dîner chez le ministre de Russie, prince Orloff : ainsi le cercle de mes connaissances s'étend »⁵⁸.

Ce juriste bien connecté démontre ainsi tout à la fois qu'il est indiscutablement membre d'une société internationale en émergence, au sein de laquelle se croisent diplomates, jurisconsultes et avocats, mais aussi qu'il maîtrise les technologies intellectuelles et sociales nécessaires à l'internationaliste de la seconde moitié du XIXe siècle. Polyglotte, à l'aise aussi bien en français qu'en allemand ou en italien, il est familier de plusieurs traditions juridiques nationales en un temps où les perspectives du droit comparé et du droit international sont indissolublement liées, ce dont atteste le titre même de la revue que dirigera Rivier, expert en un droit romain qui semble encore parfois la *lingua franca* des premiers internationalistes modernes. Il maîtrise, et pratique assidument, l'art de faire réseau au moyen d'une correspondance que nous pouvons imaginer parfaitement classée, à l'image de celle d'un autre internationaliste de la fin du XIXe dont les archives privées ont été précisément décrites⁵⁹. Certes nous ne pouvons présumer que l'organisation de l'archive épouse parfaitement celui des papiers de Rivier, en l'absence d'un document décrivant les étapes du classement du fond, mais pouvons supposer que le patient classement par correspondant et pour chaque correspondant par date du courrier a été opéré ou supervisé par Rivier lui-même, signe de l'attention apportée à une pratique ancrée dans l'histoire des réseaux lettrés européens et dont nous savons depuis

⁵⁷ HALPERIN Jean-Louis, « Laboulaye, historien du droit et/ou comparatiste », *Revue internationale de droit comparé*, 63/3, 2011, p. 517-525 ; CAHEN Raphaël, « Laboulaye et Kachenovsky et la fabrique du droit international: voyages, réseaux, circulation des savoirs juridiques », *Clio@Themis. Revue électronique d'histoire du droit* [En ligne], 22, 2022, <http://journals.openedition.org/cliiothemis/2076> (consulté le 15 juin 2023).

⁵⁸ Alphonse Rivier, à ses parents, 29/12/1897, FR 5500/3/1/1.

⁵⁹ BERNALDO Pilar González, « Estanislao Zeballos and the Argentine Doctrine of Human Private Law: A Micro-Social Approach to the History of Private International Law », *Jus Gentium. Journal of International Legal History*, 5, 2020, p. 529-564.

fort longtemps qu'elle permet de fournir une infrastructure de communication efficace à des communautés épistémiques peu nombreuses et dispersées, « *networks of letter-writing learned men* » cimenté par des liens interpersonnels d'amitié et de confiance⁶⁰.

5) Ethos et habitus

S'il n'est pas certain qu'Alphonse Rivier soit un internationaliste de vocation ou que son insertion en ce milieu soit le produit d'une forte et ancienne conviction, il réunit les compétences d'un professionnel des relations internationales, qu'il sera dès le mitan des années 1880, dispose d'un dense réseau relationnel international et est idéalement placé après son arrivée à Bruxelles pour prendre part à la construction des premières institutions savantes du droit international sur le continent européen.

Il ne le doit pas seulement cependant à de brillantes études internationales mais aussi à une inscription sociale très particulière. Il est issu, comme beaucoup de ses pairs, d'une bourgeoisie patricienne souvent liée au négoce et à la banque, qui cumule fort ancrage local et participation à de puissants réseaux internationaux, extraction qui informe tant sa sensibilité que ses pratiques, qui sont celles d'un milieu autant que d'une profession et évoquent immanquablement l'ancienne noblesse de robe. La dimension aristocratique de l'éthos de cet héritier d'une ancienne lignée de bourgeoisie urbaine vient d'ailleurs assez aisément sous la plume de certains de ses contemporains. Goblet d'Alviella⁶¹ évoque Rivier, « qui avait de la dignité et de la mission du professeur une haute idée qu'il savait inspirer à ses élèves⁶² » et son contemporain et collègue Léon Cornil écrit :

« Cornil apparaît dans notre souvenir comme une antithèse vivante avec son collègue Alphonse Rivier. (...) Par la forme aussi, l'enseignement de Cornil était bien différent de celui de Rivier. La culture littéraire affinée, la scrupuleuse correction du langage recherché de ce dernier faisait ressortir la simplicité bon enfant et souvent gouailleuse qui différencie le Wallon démocrate de l'aristocratique Suisse-français »⁶³.

L'impression éprouvée par ses élèves et collègues ne surprend guère lorsque nous évoquons un homme qui « aimait à rappeler qu'il se rattachait par les liens de la parenté ou de l'alliance à Thomas de Sarazane, (...) qui fut pape sous le nom de Nicolas V, comme à Guillaume Budé »⁶⁴.

Si nous ne nous prononçons pas sur l'exactitude des reconstitutions généalogiques menées par la famille Rivier, l'examen de l'arbre généalogique d'Alphonse Rivier et des familles alliés à celui-ci permet cependant de préciser les caractères de cet ancrage social. Il apparaît héritier d'un patriciat urbain lié au négoce et à la banque, mais soucieux, particulièrement durant la seconde moitié du XIXe siècle, de dévotion et de savoir. Il compte ainsi parmi ses alliés Ludwig Rudolf von Fellenberg, propriétaire de la fabrique de papier de Wegmühle, membre du conseil de la bourgeoisie de Berne, président à ce titre de l'hôpital des bourgeois et docteur en sciences naturelles, passionné de sciences qui présida la société bernoise des sciences naturelles tout en développant des méthodes archéologiques tout à fait novatrices recourant à des analyses chimiques⁶⁵. Louis Rivier son oncle, chimiste, est l'un des fondateurs de l'école polytechnique de Lausanne, cependant que sa petite nièce Hélène Rivier

⁶⁰ MAUELSHAGEN Franz, « Networks of trust: scholarly correspondence and scientific exchange in early modern Europe », *The Medieval History Journal*, 6/1, 2003, p. 1-32.

⁶¹ DIERKENS Alain (dir.), *Eugène Goblet d'Alviella, historien et franc-maçon*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 1995.

⁶² GOBLET d'ALVIELLA, *L'université libre de Bruxelles*, op. cit., p. 81.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ NYS Ernest, ERRERA Paul, *Souvenirs d'Ernest Nys*, Bruxelles, Imprimerie médicale et scientifique, 1921, p. 41.

⁶⁵ ZÜRCHER Christoph, « Fellenberg, Ludwig Rudolf von », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16.09.2010, traduit de l'allemand. En ligne: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/042498/2010-09-16/>, (consulté le 03.09.2021).

(1902-1986) fondera la première bibliothèque suisse à Genève avant de devenir directrice des écoles publiques de Genève⁶⁶.

Si nous ne connaissons pas avec précision l'état des finances d'Alphonse, son appartenance à une bourgeoisie aisée qui ne connaît guère de problèmes d'argent est manifeste. Sa correspondance nous apprend que les immeubles détenus par ses parents sont évalués à leur mort à un peu moins de 400 000 francs suisses, capital conséquent équivalent à quelques millions d'euros actuels d'après l'office fédéral de statistique suisse, somme à laquelle il faudrait ajouter le produit de la vente de valeurs mobilières - le père d'Alphonse détenant d'après sa correspondance un nombre conséquent d'actions de la société générale - afin d'évaluer le patrimoine familial. Rien peut être ne permet mieux de saisir ce que signifie dans ce contexte historique cette aisance financière qu'une demande faite à Alphonse par sa sœur. Elle lui confie que, gênée par la présence au bas de sa propriété d'une maison de tolérance, elle souhaiterait, parce qu' « il sait parler d'affaires » qu'il négocie pour son compte afin que l'on puisse « racheter les cinq maisons du quartier pour les détruire ».

Cela permet à Alphonse Rivier, par ailleurs célibataire endurci, et, aux dires de sa sœur homme d'affaires de la famille, de traverser inlassablement l'Europe, toujours en train et presque toujours en première classe, de prendre part aussi aux activités de l'Institut de droit international naissant, ce qui non seulement exige que l'on puisse s'acquitter d'une contribution financière conséquente, mais encore que l'on soit disposé, pour chaque session, à acquitter sur ses fonds propres les frais d'un long voyage et d'un séjour dans une capitale européenne. L'internationaliste alors est nécessairement un juriste voyageur selon une heureuse expression récemment forgée, ce qui suppose en ce contexte un ensemble tout à fait spécifiques de dispositions de compétences et de ressources⁶⁷.

Cette inscription sociale permet également à Alphonse Rivier de parfaitement maîtriser les techniques et les codes d'une sociabilité élitaire, parfaitement adaptée aux fonctions du diplomate ou de l'internationaliste de la fin du dix-neuvième siècle.

Le jeune Alphonse Rivier est ainsi non seulement épistolier mais volontiers causeur, ravi de l'occasion qu'offre un long voyage ferroviaire d'engager une longue conversation, ce à quoi il semble rompu, pourvu du moins que l'interlocuteur manifeste les propriétés sociales en faisant un interlocuteur possible. Jeune homme il lui arrive en effet de voyager en seconde classe, choix contre lequel il met les dames de sa famille en garde, et de ce fait de ne pouvoir trouver de compagnon de voyage. Il déconseille ainsi fermement, après un court voyage, à sa mère de voyager en seconde classe exposant les inconvénients auxquels on s'expose alors :

« Après t'avoir quitté jeudi ; je fis route dans un wagon où ne se trouvaient que 3 personnes, une dame seule, et un gros homme avec une petite fille qui descendirent [en route]. J'ai fait l'expérience depuis Nyon à Genève qu'on se trompe grossièrement quand on croit qu'une dame peut toujours voyager en seconde classe : nous fûmes envahis à Nyon par sept hommes en blouse qui rentraient de la foire et retournaient à Genève passablement gris, bruyants, grossiers, et tellement incommodants de toutes manières, que cette dame n'y pût tenir : comme il n'y a pas moyen de faire mettre à la porte des gens qui ont leur billet et qui sont pairs et compagnons des employés ou leur font peur, elle prit le parti de descendre de wagon et d'en chercher un autre. Du reste c'étaient de bonnes gens mais ils étaient grossiers et communs comme ils devaient l'être, et ils avaient payé leurs places aussi bien que nous. Je t'ai raconté cela parce que j'ai entendu dire à la maison qu'une dame seule fait mieux de voyager aux secondes qu'aux premières : tu vois à quoi l'on s'expose »⁶⁸.

⁶⁶ BURY Etienne, « Rivier, Hélène », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 31.08.2010. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/046148/2010-08-31/>, (consulté le 03.09.2021).

⁶⁷ « Les juristes en voyageurs. Ce que les circulations humaines font aux savoirs juridiques (XVIe-XXe siècle) », *Clio@Themis*, [En ligne], 22, 2022, <https://journals.openedition.org/cliiothemis/1987> (consulté le 15 juin 2023).

⁶⁸ Alphonse Rivier, à sa mère, 5 novembre 1859, FR 5500/3/1/1-3.

Heureusement pour Alphonse Rivier les wagons de première classe offrent des interlocuteurs plus agréables rendent les longs trajets plaisants et enrichissants.

Revenant d'une visite à son frère il évoque son plaisir à avoir trouvé interlocuteur à son goût « (...) à Roanne même je m'aperçus que j'étais seul passager des 2^{nde} et 1^e classes : il n'y avait qu'une dizaine de personnes aux troisièmes. Heureusement que quelques personnes montèrent, entr'autres un avocat de Paris, aimable et instruit, avec qui j'ai voyagé jusques à Paris. Il venait de passer ses vacances à chasser en Auvergne, par ordonnance du médecin ; sa conversation fut intéressante, il connaissait une partie de l'Allemagne et m'a paru avoir une nuance légitimiste ; du reste point hâbleur et tout à fait bon enfant. Mes autres compagnons de voyage étaient insignifiants ».

Cette aisance, autant que la capacité à identifier rapidement le rang social et la sensibilité d'un inconnu, facilite l'entretien soigneux de son capital relationnel, nourri aussi par des visites soigneusement planifiées permettant de faire acte de présence auprès des membres éloignés de la famille, mais aussi des alliés ou des personnes influentes auxquelles il peut accéder. Il rend ainsi visite, et en rend scrupuleusement compte à sa mère, ordonnatrice à distance d'une sociabilité pour partie structurée par des réseaux féminins, lors de son séjour à Paris à madame de Paradès, issue de la noblesse protestante nîmoise, « venue à Rennes au temps de grand-maman »⁶⁹ à Madame de Staël, prévoit en 1860 une visite « à Monsieur de Broglie, que l'on dit mal portant »⁷⁰ et à Monsieur de Laboulaye, juriste et chef de l'opposition libérale sous l'empire.

Cela lui vaut parfois une invitation à dîner qu'il honore bien volontiers. Il prend part ainsi en décembre 1859 à un dîner chez Madame André Walther⁷¹ « où se trouvent Madame Monnier (née André) madame André de Neuflyze qui te fait dire bien des choses »⁷². Il se trouve là en terrain de connaissance au sein de familles alliées des Rivier, les André, les de Neuflyze, liées à la haute banque protestante et partie prenante d'un protestantisme continental revitalisé et soucieux de piété autant que de réforme.

Si le dîner permet de prendre part à une sociabilité incluant les dames, l'excursion, temps long et expérience partagée est un moyen privilégié de construction d'amitiés masculines ; nouées parfois avec des hommes qui participeront quelques décennies plus tard aux travaux de l'institut de droit international. Il visite ainsi la Hongrie en 1862 y faisant « une excursion avec M. de Holtzendorff. Nous avons été à Pressbourg, Gran, Vacz, Pest et Buda, et nous en sommes revenus enchantés ». Nous le retrouvons la même année aux Pays-Bas avec les frères Arntz, à Vienne avec le professeur Schultze. Contant par le menu ce dernier voyage Alphonse Rivier nous montre qu'ils tiennent parfois bien plus du voyage d'études que de l'escapade touristique :

« Vers les 9 h. je suis retourné en ville et je me suis rendu à une grande soirée chez le ministre d'État, M. de Schmerling. J'y ai vu entr'autres personnages connus, M. de Rauscher, cardinal, archevêque de Vienne, l'un des auteurs du concordat de 1854. – Le lendemain, mercredi, séance. Après le dîner, j'ai fait avec M. Schultze, professeur de droit public à Breslau, et le Dr Witte, de Berlin, une charmante excursion aux environs de Vienne, à Döbling ».

Il est vrai que si Alphonse manifeste une incontestable bonne volonté culturelle, nécessaire à qui veut tenir son rang dans un salon, celle-ci a quelques limites dérivant tant de ses inscriptions sociales que de ses goûts personnels. Il n'est guère ainsi, à l'heure où le jeune Dvorak médite ses premières œuvres, sensible à la musique que l'on entend dans les rues de Budapest écrivant : « Partout on entend de la musique, et surtout l'affreuse musique

⁶⁹ Alphonse Rivier, à ses parents, 28 dec 1859 Fond Rivier 5500/3/1/1-3

⁷⁰ Alphonse Rivier, à sa mère, 27 mai 1860 Fond Rivier, 5500/3/1/1-3.

⁷¹ <https://museeprotestant.org/notice/henriette-andre-walther-1807-1886/> (consulté le 15 juin 2023).

⁷² Alphonse Rivier, à sa mère, 28 décembre 1859, FR 5500/3/1/1.

bohémienne où l'on ne peut démêler aucune mélodie, mais qui néanmoins touche les Hongrois au point de les faire pleurer »⁷³.

S'il se fait un devoir par contre de visiter les édifices religieux et les musées des beaux-arts lors de ses voyages, l'ennui point vite sous sa plume et il est bien douteux que sa mère ait pu voyager en pensée à la lecture des quelques lignes sèches qui évoquent ces visites. A Paris il ne peut manquer d'aller au Louvre, dont cependant il ne peut voir toutes les richesses car « il faudrait avoir beaucoup de temps à consacrer à toutes ces belles choses, il y a tellement à voir, et on se fatigue si vite au milieu des tableaux »⁷⁴. Relatant en janvier 1860 un séjour en Normandie il s'applique à montrer qu'il a été un touriste appliqué, visitant les beaux édifices religieux, ainsi à Saint Lô « une ville très accidentée mais avec une assez belle cathédrale, mais ce qu'il y a de plus intéressant c'est l'église de la Ste Croix qui est en style roman et du XIe siècle, très délabrée d'ailleurs »⁷⁵.

La visite en ce dernier cas cependant n'avait pas pour but premier de parfaire une éducation artistique inachevée, mais s'enchaînait en un séjour, forme de sociabilité réservée aux plus proches, aux alliés directs de la famille. Alphonse se rend ainsi en décembre 1859 au château de Laboulaye près de Cerisy la forêt, en compagnie de Madame de Saint Julien épouse d'Eugène de Saint Julien, « famille amie de longue date »⁷⁶ écrit Alphonse, sans que nous soyons parvenus cependant à établir la nature de ces liens.

Si la maîtrise des techniques de la sociabilité bourgeoise que démontre Alphonse Rivier est aisément mise au service de ses fonctions futures d'internationaliste et de diplomate, parce qu'elles témoignent de l'inscription en un éthos, peu à peu redéfini par les institutions du droit international en composante d'un savoir-faire et d'un savoir être nécessaires à l'internationaliste⁷⁷, de même les réseaux familiaux qu'il peut mobiliser l'insèrent en une constellation sociale à la fois internationale, libérale et élitaire qui tout à la fois congrue à celle que partagent nombre d'internationaliste de sa génération et n'est pas sans intérêt pour qui, se déplaçant par fonction, peut user de points de chute comme de sources d'information aisément mobilisables à l'échelle de l'Europe occidentale. Il est de fait, au regard des dates, tout à fait frappant de constater à quel point Alphonse Rivier, même en sa prime jeunesse est partout chez lui en Europe et peut, en peu de temps, trouver des interlocuteurs des connaissances ou des alliés partout où il se trouve. Nous avons évoqué dans les paragraphes précédents ses connexions françaises, d'autant plus apparentes que son frère Théophile, devenu pasteur, exerce sa mission en France, à Saint-Etienne d'abord, où Alphonse lui rend visite en novembre 1859⁷⁸, mais aussi anglaises ou néerlandaises, pour partie héritées de son oncle qui lui permettent, à peine arrivé à Utrecht en 1868, de se rendre auprès d'un vieil ami de la famille, visite dont il informe son père dès le lendemain :

« Je suis arrivé à 8 h du soir à Utrecht. Après avoir pris un logement à l'hôtel des Pays-Bas j'ai été voir M. Calkoen que j'ai trouvé buvant son thé, il m'a reçu de la manière la plus affectueuse, et t'écrit pour te remercier de ton billet et te donner des nouvelles détaillées de sa famille »⁷⁹.

Il est tout aussi entouré à Berlin où il est manifestement en pays de connaissance. Jeune étudiant il expose dès son arrivée son programme de visites à ses parents qui manifestement connaissent personnellement au moins un monsieur Hacker « qui leur fait dire plein de

⁷³ Alphonse Rivier, à ses parents, 13 septembre 1862, FR 5500/3/1/1.

⁷⁴ Alphonse Rivier à sa mère, 20 mai 1860, FR 5500/3/1/1.

⁷⁵ Alphonse Rivier, à sa mère, 3 Janvier 1860, FR 5500/3/1/1.

⁷⁶ Alphonse Rivier, à sa mère, 28 décembre 1859, FR 5500/3/1/1.

⁷⁷ KEVONIAN Dzovinar, *La danse du pendule : les juristes et l'internationalisation des droits de l'homme, 1920-1939*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2021.

⁷⁸ Alphonse Rivier, à ses parents, 5 novembre 1859, FR 5500/3/1/1.

⁷⁹ Alphonse Rivier, à ses parents, 15 juillet 1868, FR 5500/3/1/1.

choses », n'a pas besoin des livres qu'il a laissés chez eux, et porte un patronyme dont nous trouvons la trace dans la base de données du refuge huguenot (www.refuge-huguenot.fr/). Il y reçoit également la visite d'Alphonse de Pourtalès, qu'il est ravi de revoir, descendant d'une famille huguenote dont la branche cadette s'est implantée à Neuchâtel⁸⁰ et retrouve dès son arrivée un compatriote, François Naef, qui l'accompagne à l'université de Berlin où tous deux s'inscrivent⁸¹.

Consacrer une longue notice à un juriste sans évoquer ni ses positions doctrinales ni ses apports à la science du droit est quelque peu inhabituel. Nous connaissons cependant fort bien déjà les positions et les propositions de la génération de 1873 à laquelle Alphonse Rivier se rattache, comme certaines de leurs limites⁸². Marti Koskenniemi en a, il y a déjà quelque temps, condensés les principaux traits en une formule laconique évoquant la « *late victorian reformist sensibility* »⁸³ partagée par ces hommes. Nous n'entendons pas plus infirmer le constat que contester que la participation à l'entreprise de création d'un droit international nouveau peut se décrire en des termes empruntant à la sociologie de l'engagement ou du militantisme, plutôt en spécifier les termes et en expliciter certains des attendus en posant, à travers un exemple bien documenté, la question des conditions sociales d'un tel engagement. Alphonse Rivier participe bien d'une sensibilité commune aux fondateurs de l'IDI, qui les rattache à un libéralisme réformateur empreint de pacifisme qui se manifeste en ce dernier quart du dix-neuvième siècle en bien d'autres milieux professionnels que celui des juristes et dont les principaux traits imprègnent déjà les débats des associations savantes internationales du milieu du siècle⁸⁴, de même que quelques autres traits de cette sensibilité, qui est également extrêmement élitaire, que l'on prenne pour aune le genre la race ou la classe, et fort peu démocratique.

Cette sensibilité, ses diverses modalités également, a des coordonnées, à la fois géopolitiques, confessionnelles et sociales qu'il est possible d'établir avec une certaine précision et qu'Alphonse Rivier illustre parfaitement.

La génération de 1873, porteuse d'une vision globale, qui incorpore les données géopolitiques du temps, mais également les enseignements de l'économie politique classique, propose un modèle civilisationnel dont elle entend écrire l'armature juridique, qui puise à la tradition protestante et congrue aux intérêts des petits pays européens et des élites urbaines souvent marchandes et parfois bancaires, dont sont issus, ou avec lesquelles sont en contact étroit les membres de la première génération de l'IDI. Leur sensibilité en fait est celle d'un milieu social fortement connecté mais étroit, exprimée en un contexte qui fait redouter à beaucoup un embrasement général de l'Europe. Cela n'implique pas que leurs propositions, proposées au marché de l'opinion publique européenne et peu à peu appropriées par d'autres, soient réductibles au contexte de leur énonciation, pas plus, malgré la persistante influence des fondateurs survivants, qu'il soit possible de qualifier en les mêmes termes l'ensemble des internationalistes de la fin du dix-neuvième ou du début du vingtième siècle. L'IDI lui-même, la plus élitiste des institutions du droit international qui naît alors voit peu à peu les patriciens fondateurs rejoints par des fils de leurs œuvres que leurs fonctions conduisent à se joindre au forum. Il ne s'agit pas plus, même dans le cas d'Alphonse Rivier peu prédisposé pourtant au pacifisme ou à l'utopie, de nier ou de minorer ce qu'il entre de conviction ou d'adhésion sincère⁸⁵ dans le choix de rejoindre des réseaux et des institutions naissantes et bien marginales

⁸⁰ Alphonse Rivier, à ses parents, 28 octobre 1855, FR 5500/3/1/1.

⁸¹ *Idem*.

⁸² LORCA Arnulf Becker, *Mestizo International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

⁸³ KOSKENNIEMI, *The gentle civilizer*, *op cit.*, p. 4.

⁸⁴ MÜLLER Christian, « Designing the model European—Liberal and republican concepts of citizenship in Europe in the 1860s: The Association Internationale pour le Progrès des Sciences Sociales », *History of European Ideas*, 37/2, 2011, p. 223-231.

⁸⁵ EYFFINGER Arthur, *TMC Asser (1838-1913)(2 vols.)*, Leyde, Brill Nijhoff, 2019.

encore. Cette adhésion cependant n'est pas affaire simplement de conviction mais aussi d'opportunités, de dispositions socialement construites et de fonction. Il est fort possible qu'Alphonse Rivier ait été appelé à Bruxelles par Rolin-Jaequemyns, douteux que cela résulte de son intérêt pour l'histoire du droit, probable par contre que cet infatigable bâtisseur de réseaux ait rapidement perçu, au-delà de la possible sympathie née de la convergences de leurs vues sur l'état du monde, le potentiel de l'encore jeune professeur suisse de droit romain, dont les ressources comme les dispositions s'accordaient tant aux projets de l'un des fondateurs du droit international naissant, qu'aussi à une activité de praticien des relations internationales, ce que sont, selon des modalités et avec des intensités diverses, presque tous les premiers internationalistes. Leurs pratiques partagées en effet, nées de rôles fonctionnels similaires, autant que des dispositions sociales proches, nourrissent l'unité d'un groupe restreint cimentée par de puissants liens interpersonnels.

Bibliographie

Sources

Fonds Rivier, bibliothèque cantonale Lausanne, 5500/3/1/1-3, ci-après FR 5500/3/1/1-3.

ASSER Tobias, *Éléments de droit international privé ou de conflit des lois, traduit, complété et annoté par Alphonse Rivier*, Paris, A. Rousseau, 1881.

CROMBRUGGHE Ida baronne de, *Journal d'une infirmière pendant la guerre de 1870-1871*, Bruxelles, Classen, 1871.

KELLER F.-L. von, *Pandekten Vorlesungen*, Leipzig, Friedberg, 1861.

LAVELEYE Émile de, « Le Protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples. Étude d'économie sociale », *Revue de Belgique*, 19, 1875, p. 5-41.

NYS Ernest, ERRERA Paul, *Souvenirs d'Ernest Nys*, Bruxelles, Imprimerie médicale et scientifique, 1921.

RIVIER Alphonse, *Précis du droit de famille romain contenant un choix de textes*, Paris, A. Rousseau, 1891.

RIVIER, Alphonse, *Principes du droit des gens*. Paris, A. Rousseau, 1896.

RIVIER Alphonse, *Note sur la littérature du droit des gens avant la publication du *Jes Belli ac Pacis de Grotius 1625**, Bruxelles, Imprimerie de l'Académie Royale de Belgique, 1883.

Société philhelvétique de Bruxelles, *Seizième rapport de la société philhelvétique de Bruxelles*, Bruxelles, Jules Combes, 1874.

Littérature

ABETEL-BEGUELIN Fabienne, « Rivier », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16.05.2012, en ligne <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/023906/2012-05-16>

AUBERSON David, « Les Rivier : une famille de la grande bourgeoisie protestante », in MAURON Véronique, VAUDOU Marie-Odile (dir.), *Louis Rivier, l'intimité transfigurée*, Berne, Tüil Schaap, 1999.

BASTIAN Jean-Pierre, *La fracture religieuse vaudoise 1847-1966. L'Eglise libre, « la Môme » et la canton de Vaud*, Genève, Labor et fides, 2017.

BASTIAN Jean-Pierre, « La transmission de la mémoire huguenote dans le canton de Vaud XIXe-XXe siècle », *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse*, 94-4, 2014, p. 425-442.

BERNALDO Pilar González, « Estanislao Zeballos and the Argentine Doctrine of Human Private Law: A Micro-Social Approach to the History of Private International Law », *Jus Gentium. Journal of International Legal History*, 5, 2020, p. 529-564.

BURGY Etienne, « Rivier, Hélène », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 31.08.2010. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/046148/2010-08-31>

CAHEN Raphaël, « Laboulaye et Kachenovsky et la fabrique du droit international: voyages, réseaux, circulation des savoirs juridiques », *Clio@ Themis. Revue électronique d'histoire du droit*, 22, [En ligne], 2022, <http://journals.openedition.org/cliiothemis/2076> (consulté le 15 juin 2023).

DIERKENS Alain (dir.), *Eugène Goblet d'Alviella, historien et franc-maçon*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 1995.

EYFFINGER Arthur, *TMC Asser (1838-1913)(2 vols.)*, Leyde, Brill Nijhoff, 2019.

GENIN Vincent. « L'institutionnalisation du droit international (1869-1873). Les réseaux internationaux de Gustave Rolin-Jaequemyns », *Journal of the History of International Law*, 18/2-3, 2016, p. 181-196.

GENIN Vincent, « Émile de Laveleye en 1875: "Compagnon de route" belge du protestantisme et conseiller de la III e République », *Revue d'histoire du protestantisme*, 4/2, 2019, p. 245-279.

GOBLET D'ALVIELLA Eugène, *L'université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, Bruxelles, Weissenbuch, 1909, p. 87-88.

HAGGENMACHER Peter, « Rivier, Alphonse », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 31.08.2010, en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016256/2010-08-31>

HALPERIN Jean-Louis, « Laboulaye, historien du droit et/ou comparatiste », *Revue internationale de droit comparé*, 63/3, 2011, p. 517-525.

HWANG Jun-shik, « A Sense and Sensibility of Legal Obligation: Customary International Law and Game Theory », *Temp. Int'l & Comp*, 20, 2006, p. 111.

JOUANNET Emmanuelle, « Universalism and Imperialism: the true-false paradox of international law? », *European Journal of International Law*, 18/3, 2007, p. 379-407

KEVONIAN Dzovinar et RYGIEL Philippe, « Introduction –“Faiseurs de droit”: les juristes internationalistes, une approche globale située », *Monde (s)*, 7, 2015, p. 9-24.

KEVONIAN Dzovinar, *La danse du pendule : les juristes et l'internationalisation des droits de l'homme, 1920-1939*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2021.

KOSKENNIEMI Martti, *The gentle civilizer of nations: the rise and fall of international law 1870–1960*, Cambridge, CUP, 2001.

KOSKENNIEMI Martti, « Histories of international law: dealing with eurocentrism », *Rechtsgeschichte*, 19/1, 2011, 152-176.

LEV Amnon, « The transformation of international law in the 19th century », in ORAKHELASHVILI Alexander (dir.), *Research Handbook on the Theory and History of International Law*, Cheltenham, Edward Elgar, 2011, p. 111-142

LIAGRE Guy, « Les débuts de l'Eglise libérale de Bruxelles (1877 – 1888) », *Bulletin de la Société Royale d'Histoire du Protestantisme Belge*, 135, 2006, p. 1-38.

LOOTAR L., GOOSEMANS , « Alphonse Rivier », in *Biographie coloniale belge*, T2, 1951, col. 812-815.

LORCA Arnulf Becker, *Mestizo International Law*, Cambridge, CUP, 2014.

MAUELSHAGEN Franz, « Networks of trust: scholarly correspondence and scientific exchange in early modern Europe », *The Medieval History Journal*, 6/1, 2003, p. 1-32.

MÜLLER Christian, « Designing the model European—Liberal and republican concepts of citizenship in Europe in the 1860s: The Association Internationale pour le Progrès des Sciences Sociales », *History of European Ideas*, 37/2, 2011, p. 223-231.

NYS Ernest, « Alphonse Rivier, sa vie et ses œuvres », *Revue de droit international et de législation comparée*, 2/1, 1899, p. 415-431.

RIVIER-ROSE Théodore, *La famille Rivier (1595 à nos jours)*, Genève, Slatkine, 1916.

ROUSSEAU Antoine, « Gems: From Bangkok to Lausanne. Belgian Jurist Gustave Rolin-Jaequemyns' Letter to his French Colleague Ernest Lehr », *Journal of Migration History*, 7/1, 2021, p. 77-84.

RYGIEL Philippe, « Les fondateurs de l'institut de droit international et la mondialisation juridique », in CHAUBET François (dir.), *Faire l'histoire culturelle de la mondialisation*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018, p. 1-19.

RYGIEL P., « Louis Renault et ses collaborateurs ». *Parlement [s]*, *Revue d'histoire politique*, 1/2018, p. 41-57.

VEC Miloš, « Sources in the 19th Century European Tradition: The Myth of Positivism », *European Journal of International Law*, 16, 2005, p. 539-59.

VOGT Gilles, *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871)? : diplomatie et dynamiques d'opinions dans les Etats de Suisse, de Belgique et du Danemark*. 2018, Thèse de doctorat sous la direction de Nicolas Bourguinat, Université de Strasbourg, 2018.

ZÜRCHER Christoph, « Fellenberg, Ludwig Rudolf von », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16.09.2010, traduit de l'allemand. En ligne: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/042498/2010-09-16>